



Vacance de poste

L'Administration Communale de Kehlen
se propose d'engager à durée indéterminée

1 ÉDUCATEUR DIPLÔMÉ (m/f)

pour les besoins de la Maison Relais Kielen
(encadrement des enfants âgés entre 4 et 12 ans)

Le degré d'occupation est fixé à 50% (20h),
Le statut est celui de l'employé communal

L'employé communal sera classé au groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social et est rémunéré suivant règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Les demandes sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen, 15, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, **pour le 10 janvier 2018 au plus tard.**

Les demandes doivent obligatoirement être accompagnées des pièces à l'appui suivantes:

- CV détaillé avec photo d'identité récente;
- extrait récent de l'acte de naissance;
- extraits récents du casier judiciaire (bulletin numéro 3 et bulletin spécial numéro 5 'Protection des mineurs');
- copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité;
- copie des diplômes et certificats d'études.

La connaissance des langues luxembourgeoise, française et allemande est indispensable.

Kehlen, le 22 décembre 2017

Le collège des bourgmestre et échevins,

Félix Eischen, bourgmestre

Guy Scholtes et Lucien Koch, échevins

